

## STAGIAIRES IUFM : BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE LILLE

Vous allez intégrer l'Education nationale en tant que stagiaire IUFM : félicitations !

Avant de vous retrouver « sur le terrain », quelques passages obligés pour bien commencer l'année :

### FORMULATION DES VŒUX

Vous devrez saisir vos vœux sur le site de l'IUFM : <http://www.lille.iufm.fr/spip.php?article4253> du **17 au 24 août 2009 (17 h)** : au maximum 8 vœux d'établissements différents par ordre de priorité, en respectant, dans la mesure du possible, 2 vœux par ville et en variant les zones géographiques. Les agrégés doivent formuler des vœux « lycée ».

Une aide téléphonique est mise en place par l'IUFM à partir du 17 août après-midi : 03 20 79 86 00

**Les pièces justificatives sont à fournir ensuite pour le 28 août (au plus tard) avec le dossier administratif envoyé par l'IUFM (prévoir notamment 2 photos, 3 RIB, 2 photocopies du livret de famille, 1 copie du relevé de notes et de l'affectation ministérielle).**

Une liste de supports vacants est disponible depuis la mi-juillet

([http://www.lille.iufm.fr/IMG/pdf/affichage\\_internet\\_du\\_10\\_juillet-2.pdf](http://www.lille.iufm.fr/IMG/pdf/affichage_internet_du_10_juillet-2.pdf), en cas de problème, contactez nous).

L'an dernier, des supports ont été ajoutés à la dernière minute et attribués en extension aux plus petits barèmes, alors qu'ils pouvaient intéresser des stagiaires mieux classés qui n'avaient demandé que les postes affichés. *Conseil* : si une ville vous intéresse vraiment, mais qu'aucun poste vacant n'y est disponible lors de la saisie, demandez-là quand même par courrier, dans le cas où une opportunité se dégagerait fin août.

**ATTENTION** : Le barème ne sera pas le même que celui utilisé par le ministère (en règle générale les 40 pts IUFM, 100 pts non-titulaires disparaissent), mais dans la mesure où **à Lille, il n'y a pas de commissions d'affectation des stagiaires, il est difficile de vous dire comment cela se passe**. Ce sont les inspecteurs qui affectent en fonction du barème et de la situation familiale. N'hésitez pas à joindre un courrier précisant d'éventuelles difficultés qui ne seraient pas prises en compte par le calcul du barème (situation familiale « non-officielle », absence de permis....).

**Les résultats devraient être accessibles par Internet le 28 août après 15 h**

### LA RENTREE AURA LIEU :

- ▶ **MARDI 1/09** dans votre établissement d'affectation (communiqué par l'IUFM).
- ▶ **MERCREDI 2/09** : dans votre centre de validation IUFM qui dépend de votre discipline (Arras, Douai ou V d'Ascq)

### LES JOURNEES DE FORMATION (Plus d'infos dans le bulletin de rentrée joint)

**Le jeudi est un jour commun à tous les stagiaires** : il permet de constituer des « groupes référents » (10 à 15 jeudis dans l'année, surtout au premier trimestre), groupes de FGP (formation générale professionnelle) réunissant des stagiaires de différentes disciplines. Le centre IUFM est généralement le plus proche de votre lieu de stage.

**L'autre journée de formation (FD (formation disciplinaire)) est fonction de la discipline :**

- ▶ **lundi** : Éco-gestion
- ▶ **mardi** : Lettres, Maths, SVT, CPE, ST2S, EPS
- ▶ **mercredi** : Arts plastiques, Education musicale, Documentation, Espagnol, SES, Philosophie, Technologie (à confirmer), Anglais, Histoire-géo
- ▶ **vendredi** : Physique-Chimie

### CONTACTER LE SNES DE LILLE

- ▶ **Tous les jours au 209, rue Nationale à Lille** (03 20 06 77 41) de 14 h 30 à 18 h (sauf le jeudi), le mercredi matin (9 h 30 à 12 h) et le jeudi matin pour les CPE (10 h à 12 h).
- ▶ **Dans les centres IUFM** : un calendrier précis sera diffusé après la rentrée
- ▶ **Par Internet** [s3lil@sn.es.edu](mailto:s3lil@sn.es.edu) (en cas d'urgence [karine.boulonne@sn.es.edu](mailto:karine.boulonne@sn.es.edu)), vous pouvez aussi consulter [www.lille.sn.es.edu](http://www.lille.sn.es.edu), rubrique « secteurs », puis IUFM. Nous avons des problèmes avec les adresses hotmail !

**IMPORTANT** : malgré la réforme en cours, **être affecté dans une académie pour effectuer son année de stage ne signifie pas y rester en tant que titulaire**, même à Lille ! Beaucoup de nos stagiaires en SVT, Sc.Phys, Maths, Lettres, etc.. sont partis l'an dernier à Amiens, Créteil ou Versailles. La Technologie est dans cette situation depuis de nombreuses années. Cette année, **il faudra attester de sa situation familiale au 1/09/2009 (PACS, mariage, concubinage avec enfant + conjoint ayant une activité ou à l'ANPE après en avoir exercé une) et faire une déclaration commune d'impôt pour le PACS pour bénéficier d'un rapprochement de conjoint !!!**

